

## **SOCIAL – SANTE – SERVICES**

### **Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie**

Thème : santé

Mission : la conférence des financeurs est chargée, dans le département, d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire départemental, de recenser les initiatives locales et de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. Les financements alloués dans ce cadre interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires. Le programme vise à répondre aux besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, recensés, notamment, par le schéma départemental relatif aux personnes en perte d'autonomie et par le projet régional de santé.

Composition :

- Le Conseil Départemental
- L'Agence Régionale de Santé
- Les caisses de retraite
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- L'Agence Nationale de l'Habitat
- Les institutions de retraite complémentaire
- La Mutualité Française
- Les collectivités territoriales volontaires et EPCI

Nos représentants :

- Titulaire : Mme Nicole Canlers, Conseillère municipale à Arras
- Suppléante : Mme Sylvie Noclercq, Conseillère municipale à arras

Textes de référence : loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, décret d'application publié au JO le 26 février 2016

Désignations faites : 26 novembre 2016